

## Un complot littéraire à l'abbaye de Fécamp (1723-1726)

En ce début du 18<sup>ème</sup> siècle, l'ouverture de l'esprit, notamment à des idées nouvelles, passent assez mal dans certains milieux monastiques ...

L'abbé Prévost (1697-1763), de passage à l'abbaye de Fécamp, va vouloir aider dom Le Cerf de la Viéville (1677-1748) qui était alors en difficulté avec sa hiérarchie pour faire publier son manuscrit sur la « Bibliothèque historique et critique de la Congrégation de Saint-Maur ».

Les deux conspirateurs vont s'orienter vers la Hollande pour contourner l'autorité hiérarchique de la Congrégation de Saint-Maur ... Ils vont en quelque sorte comploter pour pouvoir publier l'oeuvre ....

### Les protagonistes en présence :

#### **Antoine François Prévost d'Exiles (1697-1763)**

La vie monastique de l'abbé Prévost dura de 1720 à 1728 ; il parlera par la suite de cette époque comme d'un asile qui allait pour lui se révéler un tombeau ; elle commence par deux noviciats chez les jésuites, interrompus par deux engagements militaires et entre, après une affaire malheureuse, chez les bénédictins de Jumièges ; sa profession de foi est reçue en 1721 par le prieur de l'abbaye de Jumièges, dom Francis L'Héritier ; après un bref séjour à l'abbaye Saint-Ouen de Rouen, Prévost poursuit son cours de théologie de trois ans à l'abbaye du Bec. Par la suite, il y eut le passage à l'abbaye de Fécamp, puis il enseigne au collège de Saint-Germer ensuite séjourne à l'abbaye de Sées ; son ordination a lieu en 1725 ; fin 1727 : il est à l'abbaye de Saint Germain des Prés ... puis il s'est enfuit a-t-on écrit ... il devient un moine fugitif, un moine défroqué ; novembre 1728 : il se convertit au protestantisme et s'exile en Angleterre en passant par la Hollande ; « On conviendra que je n'étais nullement propre à l'état monastique, et tous ceux qui ont su le secret de ma vocation n'en ont jamais bien auguré. S'il y a quelque chose à me reprocher, c'est d'avoir rompu mes engagements, mais est-on bien sûr que j'en aie jamais d'indissolubles ? ... » Par la suite, il fera amende honorable, revient en France et obtient sa réintégration chez les bénédictins ... en 1732 ?

Dès 1723, il est en relation avec les libraires hollandais pour imprimer un petit écrit satirique sur la Régence, *Les Aventures de Pomponius* (A.A.E., CD., Hollande, ms. 350351) ; il se serait déjà rendu en Hollande dès la fin de 1718 ... Vers 1724, il fait passer le manuscrit de Dom Le Cerf de La Viéville à Gosse et Néaulme (Si, p. 59)



**Jean-Philippe Le Cerf de la Viéville**, né en 1677 à Rouen, il fit ses premières humanités au collège de Rouen - aujourd'hui le Lycée Corneille - , il n'avait pas fini sa rhétorique lorsqu'il décida d'embrasser l'état religieux.

Il entra dans la congrégation de Saint-Maur où il avait déjà un oncle. Celui-ci envoya son neveu à Marmoutier dont le prieur était dom Claude Marrin, il reçut de ce supérieur l'habit monastique le 18 mars 1696 et fit profession le 20 mars 1697. Comme il aimait la littérature, ses supérieurs l'envoyèrent à Rouen où il se livra avec succès à l'éloquence de la chaire, mais ses forces physiques ne pouvant résister à la fatigue que lui causaient et la composition de ses sermons et la véhémence avec laquelle il les débitait, il vit sa santé s'altérer sensiblement d'où il tomba malade. Il partit alors pour l'abbaye de Saint-Wandrille. Là il attaqua par ses écrits, le culte que l'on rend à plusieurs saints. Mais il eut pour antagoniste dom François Le Tellier qui remporta la victoire. Transféré à l'abbaye de Fécamp, il y devint grabataire pendant près de trente ans, malgré son état il est infatigable et étonne par sa mémoire, il entreprend et termine plusieurs ouvrages. Il compose entre autres : la Bibliothèque des écrivains de la Congrégation de Saint-Maur. N'ayant pu obtenir de ses supérieurs, (le père de Sainte-Marthe, général de la congrégation lui retourne son manuscrit) l'autorisation d'imprimer cet ouvrage, à cause de quelques traits satiriques qu'il contenait contre plusieurs de ses confrères, Le Cerf de la Viéville confia son manuscrit au célèbre abbé Dom Prévost, qui l'envoya en Hollande, où Jean Le Clerc le publia en 1726 in-12 chez Pierre Gosse à La Haye. Il décède à l'abbaye de Fécamp le 11 mars 1748 .

**Denis de Sainte-Marthe** (Paris, le 24 mai 1650 - Paris, le 30 mars ou avril 1725) est un moine bénédictin français, théologien et historien, qui fut supérieur général de la congrégation de Saint-Maur de 1720 à 1725. Il eut à gérer la querelle janséniste ; il lui fallait notamment contrôler les publications des moines ; il se signala par le refus d'imprimer celles favorables à la cause janséniste ... Il avait été lui-même auteur de nombreux ouvrages ... (voir un article sur lui dans Wikipédia).



**Jean Le Clerc** (1657-1736) : descendant d'une dynastie d'imprimeurs-libraires et éditeurs d'estampes parisiens, apparemment réplé en Hollande depuis la révocation de l'édit de Nantes ; il était professeur de philosophie et d'hébreu au Collège des Arminiens à Amsterdam et auteur lui-même de nombreux ouvrages ; il servira sans doute à l'abbé Prévost d'intermédiaire lors de ses déplacements en Hollande.

**Pierre Gosse** (1676?-1755) : Imprimeur libraire, né au Luxembourg, il émigre à La Haye pour des raisons religieuses et, en 1709, devient bourgeois de cette ville ; il y travaille en association avec Johannes Groenewegen de 1721 à 1728; avec Jean II Neaulme (1694-1780) de 1725 à 1734. En 1726, outre l'ouvrage de Dom Le Cerf, il publie :

- Lettres de Mme Rabutin-Chantal, marquise de Sévigné, à Mme la comtesse de Grignan, sa fille... par Marie de Rabutin-Chantal marquise de Sévigné (1626-1696), La Haye : P. Gosse, J. Néaulme et Cie , 1726,
  - Le Grand dictionnaire géographique et critique par Antoine-Augustin Bruzen de La Martinière (1662-1746), La Haye : P. Gosse R.-C. Alberts, P. de Hondt [etc.] , 1726-1739.
- (source : BNF Data)

## **Le contexte historique :**

### **La congrégation de Saint-Maur**

La Congrégation de Saint-Maur, souvent connue sous le nom de Mauristes, est une congrégation de moines bénédictins français fondée en 1618, connue pour le haut niveau de son érudition. La congrégation et ses membres tirent leur nom de Saint-Maur (mort en 565), disciple de Saint-Benoît auquel on attribue l'introduction en Gaule de la règle et de la vie bénédictines.

L'École historique et critique des Bénédictins de Saint-Maur, commencée en 1632 par leur supérieur général Dom Tarrisse, a produit un grand nombre d'auteurs et des centaines de collections monumentales comme Gallia Christiana, L'Art de vérifier les dates, l'Histoire littéraire de la France, l'Histoire générale de Languedoc, dont la valeur d'érudition est omniprésente. (Wikipédia)

Les abbayes normandes concernées par la Réforme de Saint-Maur ont été :

- Abbaye du Mont-Saint-Michel en 1622,
- Abbaye Saint-Martin de Sées en 1636,
- Abbatiale Sainte-Trinité de Lessay dans la Manche, à partir de 1707,
- Abbaye aux Hommes à Caen, à partir de 1663,
- Abbaye de la Sainte-Trinité de Tiron, dans le Comté du Perche, à partir de 1630,
- Abbaye Saint-Ouen de Rouen en 1660 ,
- Abbaye Notre-Dame du Bec en 1626 ,
- Abbaye de la Trinité de Fécamp, en 1649,
- Abbaye de Saint-Wandrille de Fontenelle, à partir de 1636,
- Abbaye Saint-Taurin, diocèse d'Évreux, à partir de 1642,
- Abbaye Saint-Georges, à Saint-Martin-de-Boscherville, en 1660,
- Abbaye Saint-Michel du Tréport le 18 octobre 1659 .

En Bretagne, l'abbaye de Landévenec dont on parlera plus loin, est rattachée à la Congrégation de Saint-Maur, dès le 28 septembre 1628.

### **La révocation de l'édit de Nantes de 1685**

L'édit de Fontainebleau, signé par Louis XIV le 18 octobre 1685, révoque l'édit de Nantes par lequel Henri IV, en 1598, avait octroyé une certaine liberté de culte aux protestants du royaume.

L'édit de 1685, qui consiste à interdire le culte protestant en France, est plus connu sous le nom de « révocation de l'édit de Nantes ».

Dès le début de son règne, Louis XIV veut unifier son royaume sous sa seule autorité (« monarchie absolue » c'est-à-dire parfaite) tant sur les plans politique que administratif, ce qui se résume par la formule « une foi, une loi, un roi ». Cela implique une centralisation extrême du pays et l'éradication de tout particularisme, dont le protestantisme est un exemple type. S'appuyant sur une interprétation étroite de l'édit de Nantes, il fait accumuler les enquêtes, les dénonciations, les interdictions, voire les destructions d'écoles et de temples, et même les enlèvements d'enfants pour les plus opiniâtres. Après des années de persécutions et de conversions forcées, sur la foi des rapports des intendants qui s'attribuent le mérite d'avoir extirpé le protestantisme de leur juridiction, considérant que le protestantisme français a pratiquement disparu, le pouvoir royal décide que l'édit de Nantes est devenu caduc et il peut donc être révoqué.

La révocation a pour conséquence une accélération de l'exil de quelque 200 000 protestants, soit environ un pour cent de la population du royaume, appartenant pour beaucoup d'entre eux à l'élite intellectuelle, dont David Ancillon et Denis Papin, au profit des concurrents économiques de la France : l'Angleterre, les Provinces-Unies, la Suisse et la Prusse, et parfois de leurs colonies comme l'Amérique ou la colonie du Cap. (source : Wikipédia)

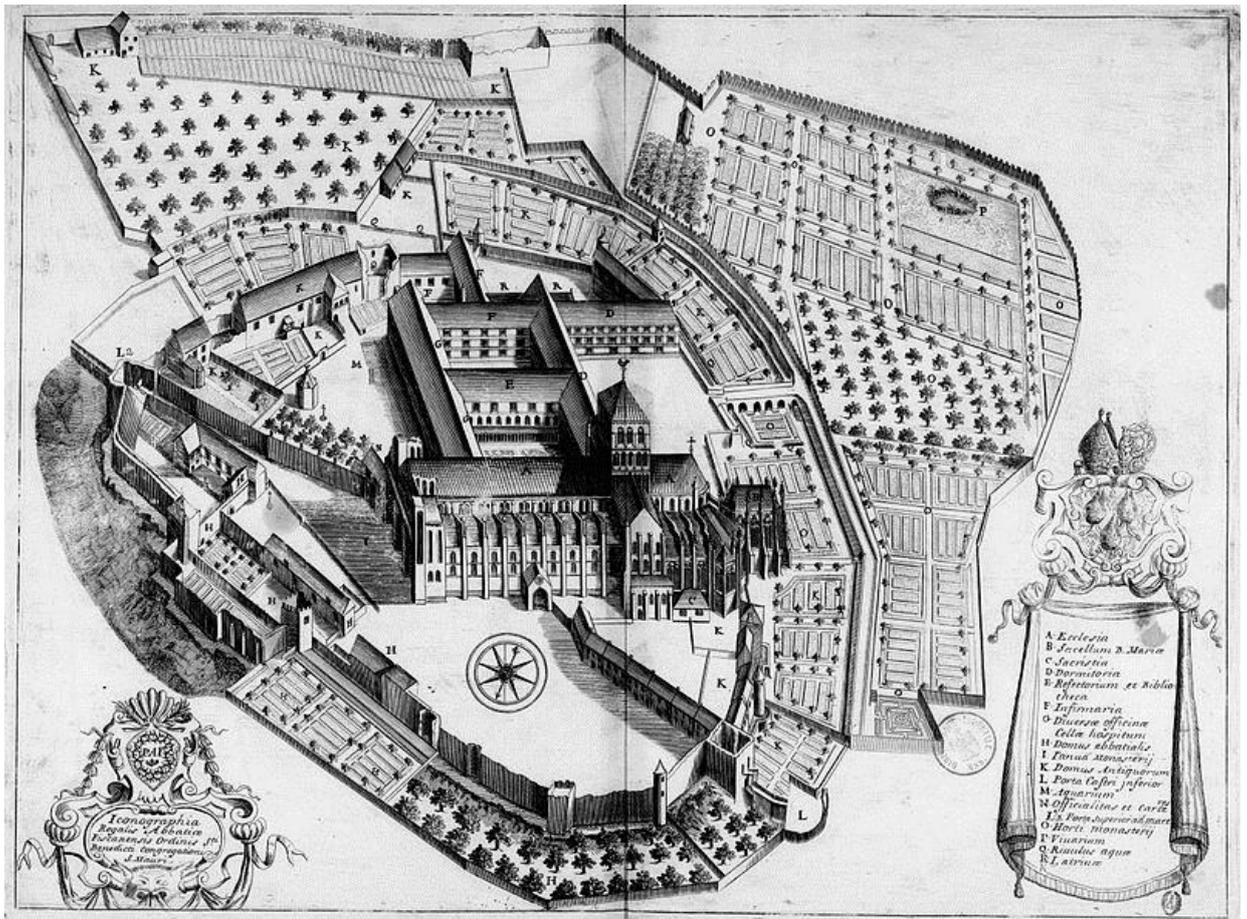
### **La querelle des Jansénistes dans les abbayes normandes**

L'abbaye de Fécamp avait été, paraît-il, la plus « jansénisante » de Normandie, avec celle du Bec ; elle allait en 1720 protester de façon unanime contre l'acceptation de la Bulle papale. La bulle « Unigenitus » est la constitution apostolique sous forme de bulle que le pape Clément XI publie en septembre 1713 pour contrer le jansénisme . Il s'agissait de condamner l'oratorien Pasquier Quesnel et considérer comme fausses et hérétiques les cent-une propositions extraites des « Réflexions morales », son ouvrage paru en 1692. Le pape publia le 28 août 1718 une Bulle « Pastoralis officii », où il excommuniait tous ceux qui refusaient d'accepter la bulle « Unigenitus ».

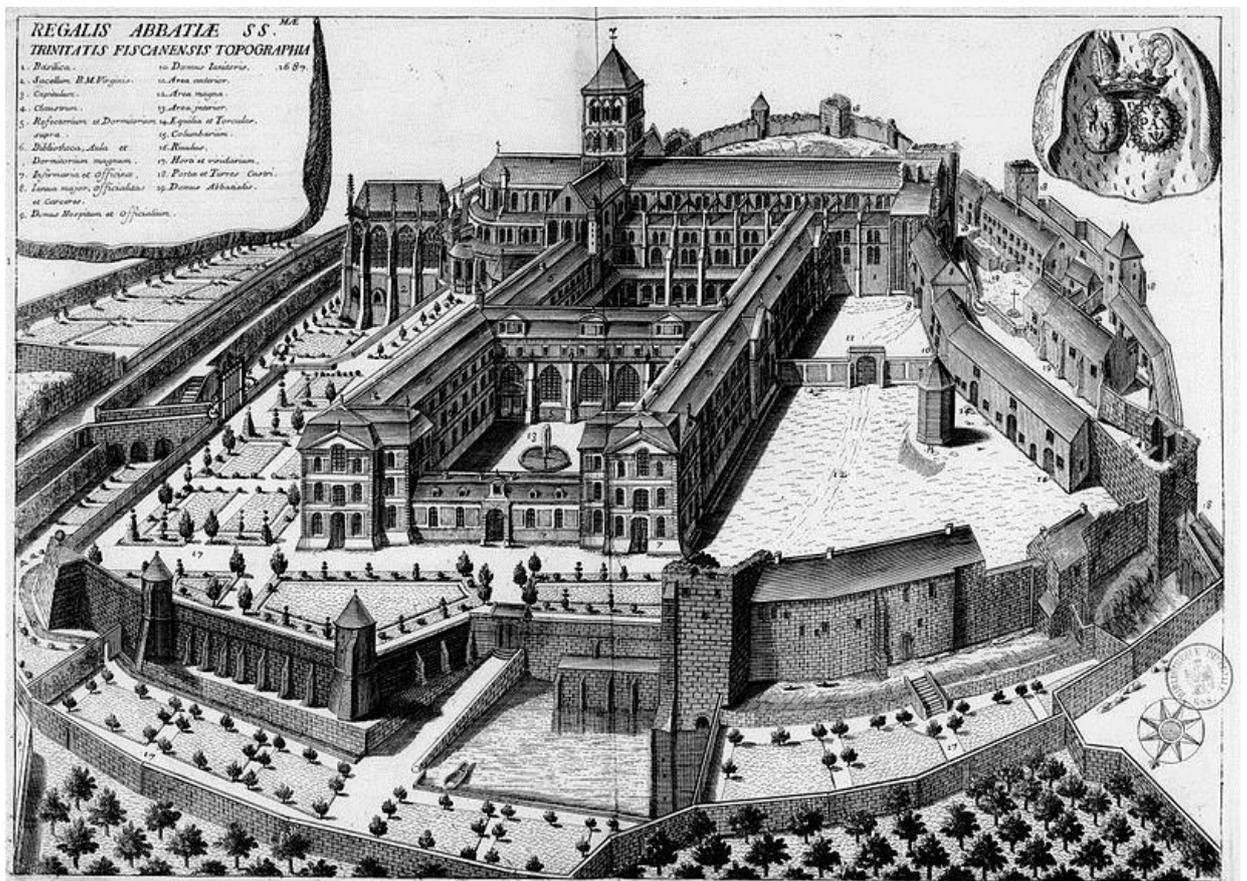
Nous savons que le Séminaire de Valognes, fondé en 1654, avait été fermé vingt ans plus tard, en 1675, pour cause de jansénisme ; le monastère Saints-Pierre-et-Paul-de-Castillon de Conches fit enregistrer aux greffes du notariat apostolique une déclaration de rejet de la bulle. A partir de 1722, le prieuré de Saint Hymer dépendant de l'abbaye du Bec, devient un actif centre janséniste, ce qui le fait appeler le « Port-Royal de Normandie ». L'abbaye de Saint-Ouen devint l'un des grands foyers du jansénisme sur lequel s'abattirent les rigueurs du pouvoir central. L'intendant de Rouen, Leblanc, très haut « fonctionnaire », fut destitué en raison de ses sympathies envers Port-Royal (voir de Gérard Hurpin « Le jansénisme à Rouen au 17ème s ») . Sur ordre du Roi de 1709, Port-Royal des Champs est détruit en 1711-1713.

A cette époque, les disputes religieuses étaient nombreuses, y compris dans les monastères, entre les ultramontains et les gallicans, entre les Parlements, entre les jésuites et les jansénistes ; ces divisions laissèrent le champ libre à la secte philosophique qui en profita et ne tarda pas à renverser les faibles digues qui avaient résisté aux querelles envenimées des deux partis.

L'abbé de Fécamp, Claude de Canillac, avait lui-même écrit au pape, pour lui proposer de résoudre certaines difficultés religieuses ; le Saint Père le blâma de sa démarche, en lui faisant la réponse sage que les Français étaient aussi bons catholiques que les Romains, et qu'on devait s'abstenir de questions irritantes qui indisposaient les esprits, au lieu de les ramener à l'union, qui était le vœu le plus cher de son cœur ... (source : Léon Fallue - Histoire de la ville et de l'abbaye de Fécamp - Rouen 1841 - page 434)



L'abbaye de Fécamp à l'époque des Mauristes en 1687, vue vers le Nord  
 Source : Monasticon Gallicanum



## **La littérature clandestine**

La littérature clandestine du XVIII<sup>e</sup> siècle ne comprenait donc pas seulement les ouvrages non présentés à la censure, ou refusés par celle-ci, les ouvrages « réfractaires » en un mot, quelle que fût la raison pour laquelle ils se targuaient de ce titre, et qui n'était pas toujours le seul amour d'une liberté souvent confondue avec le libertinage, — les ouvrages que l'on considère, sur la seule foi de leur caractère clandestin, comme les victimes d'un régime rétrograde, encore que la plupart fussent de ceux qu'aucun gouvernement n'a jamais tolérés. Elle comprenait aussi, et non moins nombreux, les livres publiés ou introduits dans le royaume au mépris des arrêts et règlements protégeant l'édition nationale, et portant à celle-ci un préjudice matériel et moral dont les victimes ne cessaient d'assaillir l'autorité de leurs justes doléances. En pourchassant la production clandestine dans ceux de ses pourvoyeurs qui tombaient entre les mains de la police, le gouvernement royal a frappé plus souvent, et avec plus d'acharnement, les concurrents déloyaux d'une branche importante de l'économie nationale que les instruments de la diffusion des « mauvais livres ». (source : La Littérature Clandestine au XVIII<sup>e</sup> Siècle par Hugues de Montbas, dans la Revue des Deux Mondes)

L'expatriation des protestants à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, la querelle Janséniste, l'apparition du mouvement des Philosophes des Lumières, le renforcement corrélatif du contrôle royal de la presse écrite et des publications, tous les facteurs étaient alors présents en faveur de la littérature clandestine ...

## **Le complot littéraire par lui-même**

Le terme de complot a été employé par Jean Sgard, le biographe de l'abbé Prévost ; il s'agissait effectivement d'un projet concerté secrètement afin de nuire ; nous y ajoutons le terme littéraire car la raison du complot était la publication - ou plutôt le refus de publication - d'un ouvrage ayant trait à la Congrégation de Saint-Maur dont faisait partie l'auteur.

L'abbé Prévost, étant en 1722 à l'abbaye du Bec, se retrouva un an plus tard à l'abbaye de Fécamp. Cette abbaye était alors la plus « jansénisante » de Normandie, avec celle du Bec ; elle venait en 1720 de protester unanimement contre l'acceptation de la Bulle pontificale. Prévost dut être mis rapidement au courant de la situation par Jean Philippe Le Cerf de Viéville qui avait été transféré de l'abbaye de Saint-Wandrille à celle de Fécamp suite à une polémique sur l'authenticité des saints de son abbaye ; il y passait son temps, infirme, reclus dans sa chambre, à composer une bibliothèque des écrivains de Saint-Maur. Le Cerf est réputé pour son esprit critique et sa plume acerbe ; dans son ouvrage, il lance quelques traits satiriques contre quelques-uns des auteurs, ses confrères ; de ce fait, ses supérieurs à Paris - Dom Denys de Sainte-Marthe - lui refusent la permission de faire imprimer ; l'abbé Prévost sert alors de médiation, toujours en relation avec les protestants français de Hollande, il envoie le manuscrit de Le Cerf à La Haye où le fameux Jean Le Clerc le fit imprimer en 1726.

### **Des imprécisions sur les dates :**

Selon l'abbé Joseph Daoust, Dom Prévost serait arrivé à La Trinité de Fécamp vers 1721 (source : Abbé Joseph Daoust « Dom Filippe Le Cerf de Vieville » dans l'Ouvrage scientifique du XIII<sup>e</sup>me centenaire de l'Abbaye Bénédictine de Fécamp chez Durand en 1960) ;

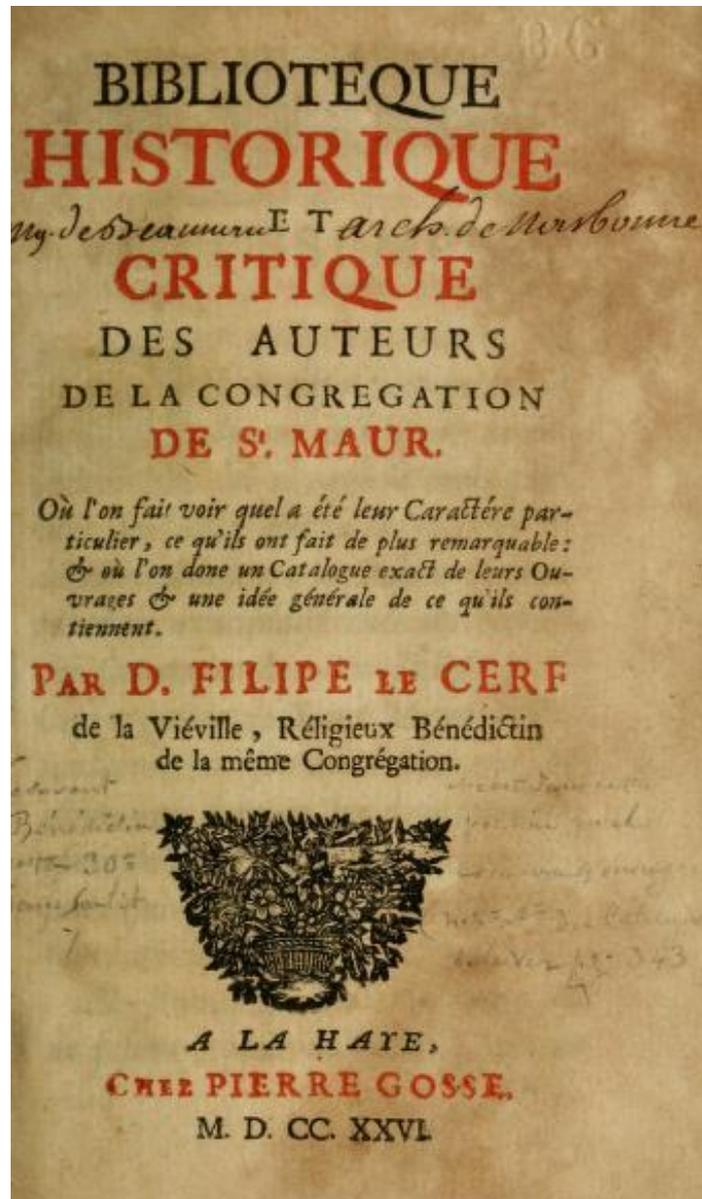
Pour Léon Fallue, l'abbé Prévost résida à plusieurs reprises à l'abbaye de Fécamp ; malheureusement, l'auteur ne donne aucune date ... (source : Léon Fallue - Histoire de la ville et de l'abbaye de Fécamp - Rouen 1841 - page 430).

Dom Tassin situe l'épisode de Fécamp non pas en 1723 mais en 1725-1726 ...

En 1725, lors de son ordination, l'abbé Prévost en provenance de Fécamp (?) est installé à l'abbaye de Saint Germer.

Une date est sûre : l'ouvrage de Dom Le Cerf a été publié à La Haye en 1726, tel que figurant sur l'édition (voir illustration ci-après).

Nous n'avons ni la chronologie, ni la durée exacte des séjours et des faits de nos protagonistes ; les auteurs présentent sur ce point quelques divergences ; nous situerons donc le séjour à Fécamp de l'abbé Prévost vers 1724 ... à quelques mois près !!



**La publication de l'ouvrage de Dom Le Cerf de Viéville provoque des remous :**

L'ouvrage de Dom Le Cerf ne plait pas à tout le monde ; certains réagissent ...

Dans son avertissement, l'auteur avait dit faire preuve d'impartialité, mais on s'aperçoit qu'à l'égard de Dom Jean Martianay (1647-1717), de Dom Lirn et de quelques autres, il est plein de ressentiments. Il a beau prétendre que son ouvrage est une ébauche, il va essuyer de vives critiques ; il invoque aussi que les erreurs et omissions proviennent de l'éditeur, il y apprend aux lecteurs qu'il avait un privilège du roi, avec approbation de Mr Rigeri, censeur royal et que le Révérend Père de Sainte-Marthe son Général lui avait dit que l'ouvrage était bien écrit. Mais il ne dit pas qu'on lui avait refusé la permission de l'imprimer.

Dom Le Cerf, dans sa défense invoquera un supplément mais qui ne paraîtra jamais.

Une lettre du 23 décembre 1726 publiée à Orléans chez Fr Rouzeau en janvier 1727 sur 19 pages émet des « Remarques faites sur l'ouvrage de Le Cerf de Viéville » ; elle est signée de Dom P Le Richoux de Norlas du monastère de Saint Benoit sur Loire - il s'agissait en fait de M Michel-Gabriel Perdoux de la Perrière, un savant orléanais.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6302267d/f5.image.r=le%20cerf%20de%20la%20vieville?rk=236052;4>

Dom Le Cerf, croyant avoir affaire à un confrère, hausse le ton en défense de son ouvrage, dans une lettre en date à Rouen de mars 1727 signée sous un pseudonyme « de la Pipardière », publiée à Paris chez Chaubert en 1727 sur 19 pages.

M Perdoux de la Perrière se résout alors de répliquer, et pour le faire avec plus de force, il eut recours à Laurent Josse Le Clerc (1677-1736) fils du graveur Sébastien Le Clerc, faisant partie de la Compagnie de Saint-Sulpice d'Orléans puis de Lyon, directeur du Séminaire de Saint-Irénée de Lyon ; Le Clerc émet 80 remarques - certains diront 400 remarques - sur l'ouvrage de Le Cerf dans deux lettres adressées à M Perdoux de la Périère, pour aider ce dernier dans sa réplique .

Aussitôt, une seconde lettre émanant de dom P Le Richoux de Norlas à l'un de ses confrères, paraît à Orléans en 1727 sur 15 pages.

L'affaire n'en resta pas là... Laurent Josse Le Clerc publia en 1728 une « Bibliothèque du Richelet ou Abrégé de la vie des Auteurs cités dans ce dictionnaire » ; dom Le Cerf est tenace, il réplique dans une « Lettre d'un religieux bénédictin à Monsieur P de la R » en date du 21 avril 1731, en forme de factum édité dans la « Bibliothèque française ou Histoire littéraire de la France » de du Sauzet, tome XVI 1<sup>ère</sup> partie pages 86 à 107 publié à Amsterdam.

### **Rebondissement en 1731 : une Cour de Justice ordonne une expédition militaire en Bretagne pour arrêter Dom Le Cerf !**

Dom Le Cerf raconte lui-même la suite des évènements de 1731 :

« Il semble que les expéditions militaires s'étaient ralenties à l'égard des Bénédictins, lorsque la Cour qui en a toujours trouvé l'exercice si commode les renouvela en 1731.

L'Avocat du Roi au présidial d'Angers arriva le 6 octobre à Landévenec qui est une abbaye située dans la Basse Bretagne, escorté de deux brigades de la Maréchaussée qui investirent le monastère. L'Avocat du Roi fit voir au Prieur son ordre signé de Louis : il n'avait d'autre objet dans ses recherches que de s'assurer de la personne et de se saisir des ouvrages du Père le Cerf. C'est Dom le Cerf de la Vieville, auteur de la Bibliothèque historique et critique des auteurs de la Congrégation de Saint-Maur. On lui dit qu'il n'y avait point de religieux de ce nom dans la Province : l'Avocat du Roi remplit néanmoins sa commission avec autant de politesse que d'exactitude et n'omet rien de ce qui pouvait l'instruire si les religieux ne le trompaient point dans la réponse qu'ils lui avaient faite. Ses recherches ayant été inutiles, il n'eut d'autre parti à prendre que de s'en retourner et d'informer la Cour de ce qui s'était passé.

Cependant le Prieur de Landévenec informa le Général de cette visite. Le Père Alaydon, toujours au service de la Cour, écrivit au Père Thibaut, Prieur de Fécamp où demeurait le Père le Cerf accompagnés de ses suivants et lui demanda s'il ne faisait point imprimer d'ouvrage en Hollande. Le Père le Cerf l'assura qu'on lui en imposait et qu'il n'avait aucune habitude en ce pays-là. Cependant le Père Thibaut revit avec beaucoup d'attention ses écrits et n'y ayant rien remarqué qui put favoriser sa prévention, il le quitta en lui ordonnant de brûler tout, parce que peut-être avant 24 heures, il viendrait quelqu'un pour l'arrêter. Ce religieux infirme n'était pas dans la situation ni peut-être même dans l'intention de se retirer dans les pays étrangers, comme aurait fait tout autre après l'expédition de Landévenec et l'avis que lui avait donné son Prieur ; ainsi il demeura tranquille, d'autant plus qu'il ne se sentait coupable de rien. En effet cette affaire n'eut pas d'autres suites. Elle me donne seulement lieu de remarquer que les ministres devraient être plus réservés à donner leur confiance à ceux qu'ils ont gagés pour examiner la conduite des

appelants ou du moins qu'ils ne devraient pas éclairer si facilement des faits qui n'ont de fondement que dans un cerveau blessé. Car, il faut être visionnaire pour leur avoir indiqué le Monastère de Landévenec, où le Père le Cerf n'a peut-être jamais été ... »

Cette anecdote est donc racontée par Dom Le Cerf de la Viéville lui-même dans son « Histoire de la Constitution Unigenitus en ce qui regarde la Congrégation de Saint-Maur » par de Chaveau de Natoy et Philippe Le Cerf de La Viéville.- publié anonymement à Utrecht en 1736.

Que faut-il en penser de tout cela aujourd'hui ?

Dom Le Cerf déclare qu'il n'avait aucune habitude en Hollande alors même que son ouvrage de 1726 avait été publié à La Haye ! De même, à Utrecht ses autres publications de 1731 et 1736 ...

Il affirme également qu'il existe des expéditions militaires à l'encontre des bénédictins ; il a l'air de s'en plaindre, mais qu'en est-il vraiment ? A cette époque, la querelle janséniste est persistante ; en 1734, à l'Abbaye de Jumièges, une expédition pour perquisition a lieu à l'encontre d'un petit foyer de moines favorables au jansénisme (voir : [http://jumieges.free.fr/jumieges\\_foulques.html](http://jumieges.free.fr/jumieges_foulques.html)) ; et puis les publications clandestines sont également surveillées ...

Alors, pourquoi cette intervention judiciaire par la Cour d'Angers à l'abbaye de Landévenec ... à la suite d'une erreur administrative, ou bien d'une dénonciation ... Pourquoi plus de cinq ans après les faits, vouloir arrêter Dom Le Cerf ; et d'ailleurs, qui recherche-t-on ainsi ? l'auteur d'un ouvrage incriminé ou bien le défenseur de la cause janséniste : et si par hasard les recherches ne visaient pas plutôt l'abbé Prévost, alors exilé en Angleterre, en tant que moine défroqué et écrivain irrévérencieux, peut-être soupçonné d'en être l'auteur ou le co-auteur, à défaut être l'instigateur d'une publication clandestine .

#### **Appréciations ultérieures :**

Dans la préface d'une nouvelle publication sur la Congrégation émanant de Dom Tassin, il est dit « La bibliothèque de Le Cerf est plus étendue, mais beaucoup moins exacte ; Dom Le Cerf manquait des secours nécessaires pour bien exécuter un pareil ouvrage. Aussi fourmille-t-il de fautes, que divers savants ont relevées. Ils l'ont blâmé surtout d'avoir préféré l'ordre alphabétique à l'ordre des temps, le seul qui pouvait faire connaître le progrès des études et des sciences dans la Congrégation. Au reste, l'auteur n'a prétendu donner cette Bibliothèque, que comme une ébauche ou un essai. Cependant elle a été assez bien accueillie et il y a environ vingt ans qu'un savant d'Allemagne conçut le dessein de la compléter ... »

(Source : « Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur ... où l'on trouve la vie et les travaux des auteurs qu'elle a produits, depuis son origine en 1618 jusqu'à présent, avec les titres... des livres qu'ils ont donnés au public et le jugement que les savant(s) en ont porté ; ensemble la notice de beaucoup d'ouvrages manuscrits composés par des bénédictins du même corps » . Auteur Dom René Prosper Tassin (1697-1777) - Éditeur Humblot - à Bruxelles et se trouve aussi à Paris - Date d'édition 1770)

Autrement, nous savons que Guy de Maupassant publiera en 1889 une préface pour « Manon Lescaut » de l'abbé Prévost ; certains verront une analogie dans le caractère tumultueux de ces deux auteurs. Et encore Auguste Dorchain dans l'introduction de son « Histoire de Manon Lescaut » - Petite édition Perche 1912 - écrit : « En 1725, Prévost est dirigé sur l'abbaye de Fécamp, autre foyer (il venait de Notre Dame du Bec) d'études théologiques où il se lia d'amitié avec le savant Dom Le Cerf de la Viéville qui vient d'achever sa « Bibliothèque historique et critique des auteurs de la Congrégation de Saint-Maur ». Les supérieurs ayant refusé l'imprimatur à cet ouvrage à cause de certains jugements assez sévères portés sur quelques écrivains de l'Ordre, l'excellent Prévost, par affection et commisération pour son confère, que la maladie retient depuis dix ans dans son lit, fait parvenir le manuscrit à un éditeur de La Haye et en obtient la publication ? Voilà bien un trait de bonté imprudente - et ce ne sera pas le dernier » ...

## Conclusion :

Passé ce complot à l'abbaye de Fécamp, chacun des protagonistes poursuivra son chemin littéraire : dom Le Cerf de la Viéville, celui que l'on disait un rude joueur janséniste et un critique féroce, malheureusement retombera dans la maladie et dans l'oubli ; l'abbé Prévost passera en Angleterre en 1728, il s'achemine vers ses « Mémoires et aventures d'un homme de qualité qui s'est retiré du monde » en (7 volumes, rédigés de 1728 à 1731) comprenant sa fameuse « Histoire du chevalier des Grieux et de Manon Lescaut », plus communément appelée « Manon Lescaut ». Prévost deviendra une figure importante de la vie intellectuelle des Lumières en France et l'un de ses plus grands romanciers (Nouveau Dictionnaire des Auteurs chez Robert Laffont) . La crise du Jansénisme, quant à elle, disparaîtra petit à petit .

Yves Duboys Fresney

## Sources :

- Dom René Prosper Tassin (1697-1777) : « Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur » Paris 1770 page 646
- Charles de Lama « Bibliothèque des écrivains de la Congrégation de Saint-Maur » de 1882
- Abbé Joseph Daoust « Dom Philippe Le Cerf de Vieville » dans l'Ouvrage scientifique du XIIIème centenaire de l'Abbaye Bénédictine de Fécamp chez Durand en 1960
- Henry HARRISSE : « La vie monastique de l'abbé Prévost » dans le bulletin du bibliophile et du bibliothécaire de l'association des amis de la BNF janvier 1903
- Auguste Dorchain : « Histoire de Manon Lescaut » - Petite édition Perche 1912
- Jean Sgard, « Vie de Prévost (1697-1763) », Presses de l'Université Laval, 2006, 296 p., ISBN: 2763783376.